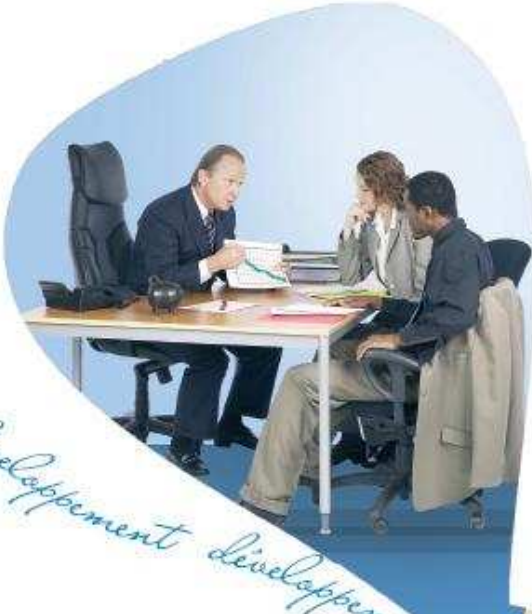


Charte «Notre Village Terre d'Avenir» du village de COUDRAY (Loiret)



développement développement développement



territoire territoire territoire



solidarité solidarité solidarité



environnement environnement environnement

CHARTRE NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

La Charte « Notre Village Terre d'Avenir » est un outil adapté aux communes de moins de 3500 habitants : elle est l'Agenda 21 local des villages.

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Le village de COUDRAY a décidé de s'engager dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela il a choisi d'agir sur les finalités suivantes :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Vues de la commune de Coudray



Source : mairie de Coudray



Source : mairie de Coudray

Fiche d'identification

Informations sur la collectivité

Nom de la collectivité :	Mairie de COUDRAY (45106)
Type de collectivité :	Commune
Nom du maire ou du président :	M. Denis GAUCHER
Département :	Loiret
Région :	Centre
Nombre d'habitants :	423
Nombre de communes :	1
Superficie du territoire :	1242 ha

Localité

Adresse : 17, rue des Grands Vents

Code postal : 45330

Ville : COUDRAY

Téléphone : 02 38 34 65 23

Télécopie : 02 38 34 67 57

Site Internet : en cours

E-mail : mairie.coudray@yahoo.fr

Informations concernant le chef de projet

Nom : GAUCHER

Prénom : Denis

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Date de lancement de l'Agenda 21 Terre d'Avenir : septembre 2008

Date d'adoption de l'Agenda 21 Terre d'Avenir : Conseil municipal 09 septembre 2009





DÉPARTEMENT
DU LOIRET

ARRONDISSEMENT
DE PITHIVIERS

CANTON
DE MALESHERBES

Mairie de COUDRAY
17, rue des Grands Vents
45330

MAIRIE de COUDRAY

Association Notre Village
Monsieur le Président
Le Clos Joli
19500 MEYSSAC

Monsieur le Président,

Après les élections municipales de mars 2008, le nouveau conseil municipal de Coudray a souhaité s'engager dans une démarche de développement durable et d'Agenda 21 local afin de faire reconnaître les actions de développement durable déjà réalisées sans le dire et de servir d'exemple pour la population et les collectivités voisines pour créer une dynamique favorable.

La volonté de la commune dans cette démarche était de proposer des actions pour les 3 volets et les 5 finalités du développement durable.

La commune de Coudray est située à proximité immédiate de l'Île-de-France dans une zone appelée « franges franciliennes ». La population de Coudray a été multipliée par 2 en 40 ans et la pression foncière de l'urbanisation y est assez importante, à la demande de ménages franciliens à la recherche de terrains ou logements à des prix abordables.


Cette situation a été à l'origine de la démarche avec les objectifs suivants :

- Prendre part à la lutte contre le changement climatique par rénovation du bâti communal et de l'éclairage public,
- Maîtrise du développement urbain et protection du domaine agricole,
- Augmenter la qualité de vie et l'attractivité de la commune par la préservation des ressources, des milieux et des paysages,
- Créer du lien entre les populations nouvelles et la population existante pour éviter de devenir un village de banlieue dortoir.

Pour toutes ces raisons, au nom du conseil municipal, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir présenter la candidature de la commune de Coudray pour l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » en octobre 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

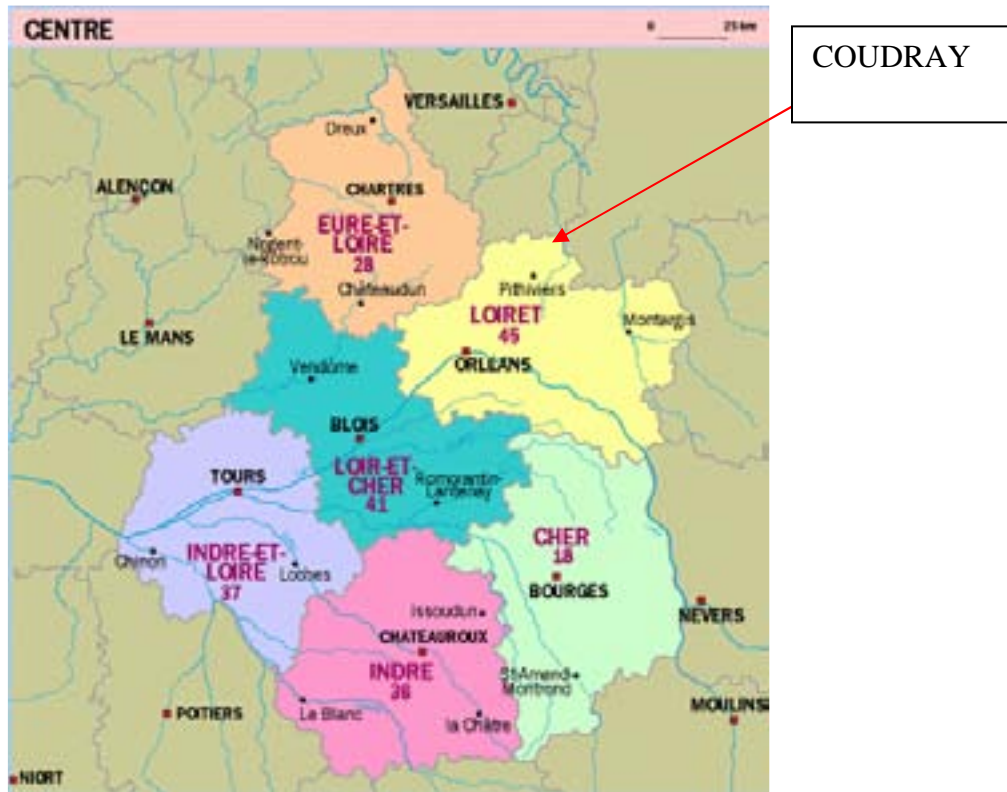



Denis GAUCHER,
Maire de Coudray

e-mail : mairie.coudray@yahoo.fr - Tél. : 02 38 34 65 23 - Fax : 02 38 34 67 57

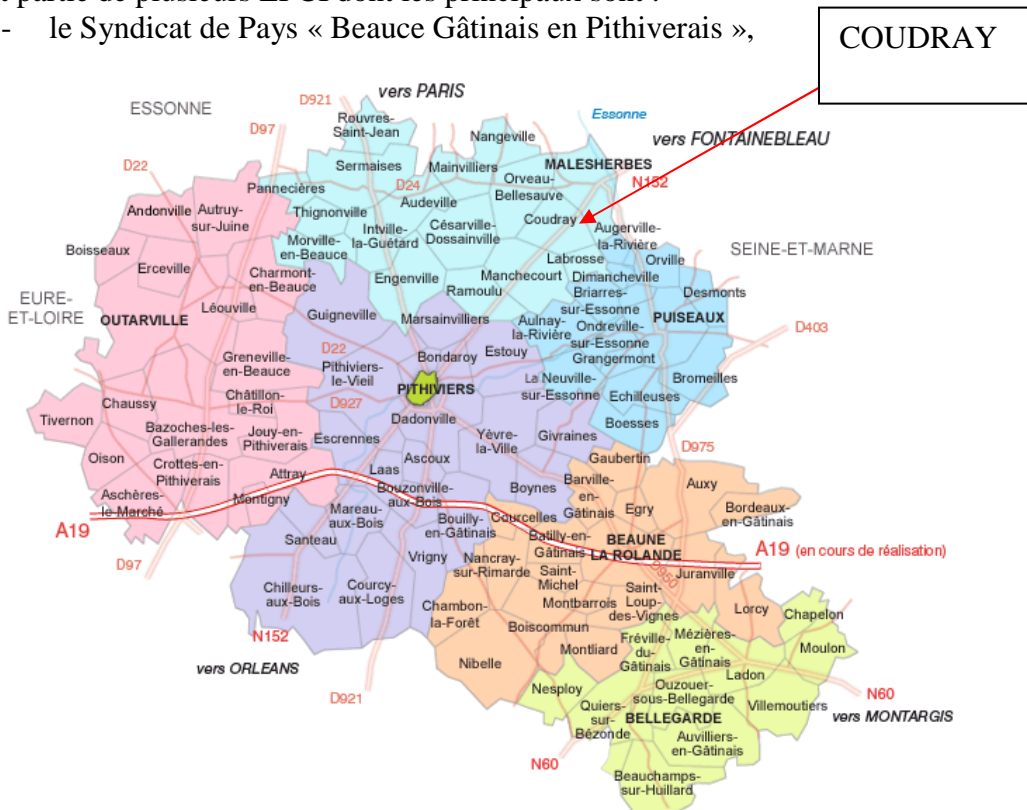
I. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

La commune de Coudray est située à l'extrémité nord de la région Centre et du département du Loiret dans le canton de Malesherbes, à environ 75 kms au sud de Paris.



Elle fait partie de plusieurs EPCI dont les principaux sont :

- le Syndicat de Pays « Beauce Gâtinais en Pithiverais »,



- la communauté de communes du Malesherbois.



La Charte Notre Village Terre d'Avenir du village de Coudray a été adoptée par le conseil municipal du 09 septembre 2009.

Le plan d'action ainsi que les fiches actions qui composent la Charte en sont donc au stade de la mise en œuvre.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées concernant la mise en oeuvre du programme d'actions défini par le Comité de pilotage et validé par le conseil municipal, notamment :

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme avec approche environnementale (AEU)
- Amélioration du fleurissement et de la signalétique
- Indication de la potabilité du point d'eau public du cimetière
- Diagnostic du réseau de distribution AEP
- Diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et l'éclairage public
- Sensibilisation des habitants aux économies d'eau
- Création du site internet de la commune

...

II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial du village a été élaboré par l'Association Nationale Notre Village en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un auditeur de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'évaluation notée « Notre Village Terre d'Avenir » avec la ou les personnes compétentes sur la commune, d'effectuer une visite du territoire, et de collecter l'ensemble des pièces justificatives permettant d'apprécier la situation du village par rapport au développement durable.

Puis après analyse de ces différents éléments, l'auditeur a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis au village afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population.

Voici ci-dessous les éléments synthétiques du diagnostic territorial.



Synthèse d'évaluation du village de Coudray (Audit réalisé les 11 et 12/02/2009)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><u>Finalité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et maîtrise de la consommation d'énergie (régulation et extinction des chauffages et appareils électriques...) 	<p><u>Finalité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune n'a pas recours aux énergies renouvelables, consommation importante de chauffage dans les bâtiments anciens (ancienne école...) - Pas de diminution de l'éclairage public après une certaine heure de la nuit ni d'utilisation d'ampoules basse consommation - Pas de sentiers piétonniers ni de voie cyclable - Absence de sensibilisation de la population au co-voiturage
<p><u>Finalité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des milieux naturels et des paysages, une zone du territoire est classée en Natura 2000 et un inventaire faunistique et floristique a été effectué - L'enfouissement des lignes est réalisé au fur et à mesure des travaux d'aménagement - Zonage d'assainissement individuel (mise en place d'un SPANC en 2005 avec gestion intercommunale) - Tri sélectif présent sur la commune - Pas de décharge sauvage 	<p><u>Finalité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de récupération et d'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage municipal (fleurissement) - Encourager l'installation de moyens pour économiser l'eau dans les bâtiments communaux (chasse d'eau économique...)
<p><u>Finalité 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'eau potable (excepté un taux de sélénium> aux exigences réglementaires) et quantité satisfaisante - Ecole primaire gérée par l'intercommunalité avec sensibilisation des enfants au développement durable et à la protection de l'environnement - Présence d'associations actives 	<p><u>Finalité 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'accueil de qualité pour l'arrivée de nouvelles populations (journée et livret d'accueil...) - Peu de services publics présents (Mairie) sur la commune mais proximité des autres services... - Pas de logements sociaux sur la commune - Réseau d'eau ancien
<p><u>Finalité 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Journal communal semestriel (1^{er} en 2009) - Mise en place d'une carte communale - Implication dans le tissu intercommunal - Couvertures Haut Débit et mobile satisfaisantes 	<p><u>Finalité 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la participation des habitants lors de réunions publiques sur des thématiques différentes... - Encourager l'aménagement et l'amélioration du cœur de village avec fleurissement... - Encourager de nouveaux services au public qui vont compléter ceux déjà présents
<p><u>Finalité 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Espaces agricoles actifs (culture intensive : Terre de Beauce) - Artisans présents sur la commune - Produits alimentaires labellisés ou bio pour la cantine et géré par l'intercommunalité 	<p><u>Finalité 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu d'entreprises ni de commerces sur la commune excepté une chaudronnerie et des commerçants ambulants - Pas de valorisation économique du tourisme - Les critères environnementaux ne sont pas pris en compte pour l'instant dans les achats publics
<p><u>Appréciation :</u></p>	<p><u>Appréciation :</u></p>

POINTS A AMELIORER	CRITERES DISCRIMINANTS
<p>Finalité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune est sensible à l'utilisation d'énergies renouvelables, en cours de réflexion pour l'installation d'éoliennes - Projet de diminuer l'intensité lumineuse après une certaine heure de la nuit - Un diagnostic énergétique va être réalisé par l'ADEME en 2009 (dans les bâtiments anciens et l'éclairage public) 	<p>Finalité 1 :</p> <p>Néant</p>
<p>Finalité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La municipalité a le projet de récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage municipal - Sensibiliser les habitants à la récupération de leurs eaux pluviales - Projet de réaliser le compostage des déchets verts municipaux - Installer des moyens pour économiser l'eau du réseau dans les bâtiments municipaux - Projet de récupérer les piles, les téléphones portables et les bouchons plastique à la mairie et de le faire savoir aux habitants... 	<p>Finalité 2 :</p> <p>Néant</p>
<p>Finalité 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communauté de communes souhaite augmenter la quantité d'eau (interconnexion des forages) - Diagnostic du réseau d'eau potable pour éviter les fuites - Projet de supprimer les canalisations en plomb au fur et à mesure des aménagements - La commune a le projet de créer une bibliothèque, une salle pour les associations, un sentier « découverte » et de participer à la Semaine du Développement Durable - Réflexion pour la création d'un livret ou d'une journée d'accueil pour les nouveaux arrivants 	<p>Finalité 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques branchements (canalisations) en plomb sont encore présents sur le réseau - Absence de signalisation de la potabilité du point d'eau (réseau) du cimetière
<p>Finalité 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion pour transformer la carte communale en PLU (approche environnementale) - La municipalité veut améliorer son cœur de village (sécurité et esthétique) et encourager le fleurissement - La commune souhaite mettre en place un site Internet, consultation publique... 	<p>Finalité 4 :</p> <p>Néant</p>
<p>Finalité 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion pour installer un artisan multi activités - Projet de prendre en compte les critères environnementaux dans les futurs aménagements (cahiers des charges...) 	<p>Finalité 5 :</p> <p>Néant</p>
<p>Appréciation :</p>	<p>Appréciation : Critères discriminants à réaliser en priorité</p>

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Coudray consomme de l'électricité et du fuel domestique pour les bâtiments publics, ainsi que des carburants pour les véhicules et engins municipaux.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Actuellement, la commune n'utilise pas d'énergies renouvelables mais a donné un avis favorable aux études pour la création d'un parc éolien sur la commune et envisage de mettre des panneaux photovoltaïques et/ou solaires thermiques sur les toits des bâtiments communaux (voir photo 1.1.2.01 page 81).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce justificative N°
1.1.2. 01	Développer les énergies renouvelables sur la commune (autoriser 1 étude parc éolien, valoriser les toits des bâtiments communaux)	2009 (éolien) 2010-2012 pour autre projet	ADEME, Conseil Général, syndicat de Pays, Volkswind...	45

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune maîtrise en partie sa consommation d'énergie. Il y a une régulation et extinction des chauffages et appareils électriques par exemple : programmateur à la mairie, coupure automatique après 5 heures d'utilisation dans la salle polyvalente. Les nouveaux bâtiments publics sont très bien isolés.

Il n'y a pas de diminution de l'éclairage public après une certaine heure de la nuit ni d'utilisation d'ampoules basse consommation. Toutefois la commune envisage de diminuer l'intensité lumineuse après une certaine heure de la nuit.

La commune n'utilise pas de véhicules électriques ou fonctionnant au GPL.

Un diagnostic énergétique va être réalisé en 2009 par un bureau d'étude en partenariat avec l'ADEME notamment sur l'ancienne école, la mairie, le logement communal et l'éclairage public (voir photo 1.1.3.01 page 81).

La population n'est pas sensibilisée à la maîtrise de la consommation et aux économies d'énergie. Cependant la commune envisage de sensibiliser la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal et en l'informant sur les transports collectifs en place (Réseau Ulys, TAD) par le biais du journal communal « Le P'tit Coudrion ».

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.1.3. 01	Réalisation d'un conseil d'orientation énergétique et d'un diagnostic maîtrise de l'énergie pour les bâtiments communaux et l'éclairage public avec programmation des travaux à réaliser	2009	<i>Deltawatt, ADEME, Région Centre, SICAP, SIERP</i>	43
1.1.3. 02	Sensibilisation de la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal et en l'informant sur les transports collectifs en place (Réseau Ulys, Transport à la Demande TAD)	2010	<i>ADEME, Conseil général (réseau Ulys, TAD)</i>	46

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

La commune de Coudray possède un réseau routier de bonne qualité et bien entretenu. L'Autoroute A19 reliant l'A5 à l'A6 et l'A10 entre Sens dans le département de l'Yonne et Artenay dans le département du Loiret sera finalisée en juin 2009 et sera à 25 km de Coudray. La commune possède une ancienne route nationale qui est devenue route nationale d'intérêt locale, ceci dû à la volonté du département du Loiret. Les autres routes sont intercommunales sauf celle qui traverse les hameaux de Filay et Maisoncelle (Départementale 131) et les voies à l'intérieur des zones bâties qui sont communales.

La commune de Coudray ne possède pas de sentiers de randonnées pédestres mais des chemins ruraux entretenus. Un projet de sentiers de randonnées est en cours à la communauté de communes du Malesherbois englobant le territoire de Coudray.

Le réseau ferroviaire (prolongement du RER) traverse la commune et la gare la plus proche est située à Malesherbes (4 km). L'accès est facilité et l'impact économique est positif puisque les personnes qui vont travailler à Paris sont à 1h20 et à Evry 45 mn.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.1. 01	Aménagement de sécurité pour l'arrêt de bus Ulys sur la RNIL 152 <i>(voir photo 1.2.1.01 page 81).</i>	Etude 2009-2010 Réalisation 2012-2014	<i>CG45, région Centre, Pays Beauce-Gatinais</i>	

1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Un réseau de transport en commun (mis en place par le Conseil Général du Loiret, réseau Ulys, TAD) pour les scolaires et les habitants dessert la commune.

Il n'y a pas d'itinéraire piétonnier ni de piste cyclable.

La pratique du covoiturage n'est pas organisée et la population n'est pas sensibilisée à ces pratiques. Ceci dit, cela se pratique au cas par cas entre les habitants.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.2. 01	Etre moteur pour la création d'une piste circulation douce parallèle à la RNIL 152 entre Coudray et Malesherbes <i>(voir photo 1.2.2.01 page 81).</i>	2014-2016	CG45, région Centre, Pays Beauce-Gatinois	57

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune ne possède aucune zone de protection ou de sauvegarde spécifique de la flore et de la faune.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Le territoire communal possède une zone de protection ou de sauvegarde des milieux naturels et des paysages, présence d'une zone Natura 2000 sur un site d'importance communautaire au titre de la directive « habitats » nommé « vallée de l'Essonne et vallons voisins » (richesse de la flore calcicole et présence d'espèces mycologique, lichenique et entomologique.

Un inventaire faunistique et floristique a été effectué. Une réflexion est engagée pour informer la population par le biais d'une réalisation d'articles sur la zone Natura 2000 de la commune : localisation, espèces remarquables recensées, actions mises en place par le comité de pilotage Natura 2000 (voir photo 2.1.2.01 page 82)...

L'affichage n'est pas règlementé toutefois il n'y a pas d'affichage sauvage.

L'enfouissement des lignes est réalisé au fur et à mesure des travaux.

N° de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce justificative n°
2.1.2. 01	Informer la population sur la zone Natura 2000	2010-2012	<i>Comité de pilotage Natura 2000, Syndicat de Pays, DIREN, DDAF</i>	
2.1.2. 02	Elaboration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme	2009-2012	<i>ADEME, Conseil régional Centre, Syndicat de Pays</i>	
2.1.2. 03	Protéger les paysages dans les villages par enfouissement progressif des réseaux aériens (électricité, téléphone)	Permanent	<i>Conseil général et régional, Syndicat de Pays, SIERP.</i>	52
2.1.2. 04	Gestion plus écologique des espaces verts publics (tendre vers une opération Zéro pesticide ou utiliser des produits verts en réduisant les quantités)	2010-2011	<i>Loiret Nature Environnement, ADEME, Syndicat de Pays, Région Centre, CG Loiret</i>	

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Coudray n'est pas traversée par des cours d'eau.

2.2.2. Plans d'eau

La commune ne possède pas de plan d'eau.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

La commune ne possède ni de piscine ni d'eaux de baignade

2.2.4. Economies d'eau

La population de Coudray n'est pas sensibilisée aux économies d'eau. Toutefois la commune envisage une sensibilisation auprès de ses habitants en rédigeant des articles dans le bulletin municipal sur les économies d'eau et la récupération des eaux pluviales.

Seules les toilettes de la mairie et de la salle polyvalente sont équipées de robinets à bouton presseur, il n'y en a pas ailleurs. De même pour les chasses d'eau économiques, elles ne sont présentes que dans les toilettes de la mairie.

La commune ne réalise pas d'économie au niveau de l'arrosage car le fleurissement est peu important.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.4. 01	Sensibilisation de la population aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales	Juillet 2009 et janvier 2010	commune	5 et 13
2.2.4. 02	Installer des dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux	2010	commune	

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales des toitures des bâtiments publics ne sont pas récupérées pour l'arrosage municipal mais ceci est en projet pour 2010 avec l'installation d'un dispositif adapté de récupération et stockage des eaux pluviales sur les bâtiments communaux (*voir photo 2.2.5.01 page 82*). La réserve de défense incendie est branchée sur le réseau d'eau.

Il existe un bassin de rétention des pluies d'orages au niveau de la nouvelle école. Les eaux de ruissellements (chaussées, parking) ne subissent pas de prétraitement, sauf la rue Cassini pour l'accès à l'école Cassini.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.5. 01	Installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales pour les bâtiments communaux récents	2010-2011	ADEME, CG45, Syndicat de Pays, Région Centre	

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

La commune a établi un zonage d'assainissement individuel depuis 2003.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Elles concernent l'ensemble de la commune. Un SPANC a été mis en place le 1^{er} juillet 2005 par la Communauté de Communes du Malesherbois. Le contrôle des installations est effectué par la Communauté de Communes du Malesherbois mais elle a donné la délégation de ce service au cabinet 3 A: audit assistance assainissement qui contrôle les installations neuves et celles en place. Véolia a effectué un contrôle diagnostic en 2006-2007 où tout a été contrôlé avec taux de conformité. A partir de 2010 un contrôle régulier sera réalisé. Pour la mise aux normes des installations existantes, il n'y a pas d'obligation, les propriétaires sont informés de l'état de leur infrastructure mais ne sont pas tenus d'effectués la mise aux normes excepté les rejets importants.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.2. 01	Information des habitants sur la synthèse des contrôles ANC réalisés en 2007	Janvier ou juillet 2010	commune	16
2.3.2. 02	Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments communaux anciens (logement communal, ancienne mairie, ancienne école)	2010-2011	ADEME, CG45, Syndicat de Pays, Région Centre, AESN	16 bis

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

2.3.3.1. Réseau de collecte

La commune de Coudray ne possède pas de zone d'assainissement collectif.

2.3.3.2. Station de traitement

Il n'y a pas de station de traitement.

Les rejets sont de bonne qualité puisque il n'y a pas d'assainissement collectif.

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée et gérée par le SITOMAP (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers). Elle s'effectue au porte à porte sur tout le territoire communal une fois par semaine (le vendredi après-midi) toute l'année.

La commune ne recense pas de décharge sauvage.

Une déchetterie est à la disposition de la population situé à Malesherbes, ouverte le lundi, le jeudi et le samedi matin de 8h30 à 12h ainsi que le lundi, mercredi et samedi après-midi de 13h30 à 17h.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.1. 01	Mise en place d'un plan de gestion des déchets verts de la commune (compostage, benne de collecte, méthanisation, déchetterie...)	<i>Etude 2009-2010 et réalisation 2010-2011</i>	ADEME, Chambre d'Agriculture 45, SITOMAP, Syndicat de Pays	
2.4.1. 02	Démontage du bâtiment préfabriqué de l'ancienne école avec les précautions environnementales nécessaires (amiante). <i>(voir photo 2.4.1.02 page 82).</i>	2010	ADEME ?	

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements sont suffisants et bien utilisés par la population.

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Les déchets sont envoyés à la déchetterie.

2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif est pratiqué sur le territoire communal par la population et les agents de la mairie. Il y a un apport volontaire pour récupérer le verre à proximité de la salle polyvalente. Les habitants disposent chacun d'une poubelle à couvercle jaune destinée aux déchets propres et secs. Le ramassage de ces déchets se fait au porte à porte.

La commune n'a pas de compostage des déchets organiques pour le moment mais a le projet de mettre en place un plan de gestion des déchets verts de la commune (compostage, bennes de collecte, méthanisation, déchetterie) en partenariat avec la CA45, le SITOMAP.

Le compostage individuel est pratiqué car le SITOMAP a fourni gratuitement des composteurs. Cette opération va être renouvelée.

Les déchets tels que les gravats, les encombrants sont transportés à la déchetterie.

Une fois par an le SITOMAP organise le ramassage des encombrants.

Il n'y a pas de suivi de l'apport des déchets à la déchetterie. Il n'y a pas non plus de lieu de stockage pour les déchets inertes.

Les habitants sont sensibilisés au tri des déchets par le bulletin d'informations communal. La commune réalise la collecte des cartouches d'encre. Elle a pour projet de faire savoir à la population qu'elle peut également collecter les piles, les téléphones portables.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.4. 01	Sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets, le tri sélectif et les coûts induits.	2009	ADEME, SITOMAP	30
2.4.4. 02	Sensibilisation des utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif	2009	SITOMAP	30 bis
2.4.4. 03	Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries (petites tailles) usagées pour recyclage (mairie et école Cassini)	Fin 2009	SCRELEC	24

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Il n'y a pas d'entreprises industrielles sur la commune.

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

La quantité d'eau potable est satisfaisante sur le territoire. La commune ne rencontre pas de problèmes d'alimentation en eau potable et les réserves sont pour le moment suffisantes. Toutefois, si la commune venait à se développer, la capacité du château d'eau (80 m3) est limitée, la communauté de communes du Malesherbois a un projet d'étudier une interconnexion des forages (afin de diluer toutes les eaux ensemble).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.1. 01	Réaliser un diagnostic du réseau AEP avec détection des fuites et programmation de la modernisation à réaliser	Second semestre 2009	<i>AESN, CG45, région Centre, SEAF</i>	

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau potable est de bonne qualité malgré une concentration de sélénium non conforme aux exigences réglementaires (entre 9 et 11 mg) il est donc, une fois sur 2 environ, un peu au dessus de la norme fixée à 10mg/l.

L'eau potable est contrôlée par un organisme extérieur : la DDASS qui émet un rapport annuel et qui effectue des contrôles 4 fois par an.

La pression de l'eau est jugée satisfaisante. Le surpresseur est récent puisqu'il a été changé il y a 5-6 ans pour alimenter le bourg et les 2 hameaux (Filay et Maisoncelle). Présence d'un dénivelé de 30m.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

La démarche qualité est menée par la commune pour contrôler et conserver la qualité de l'eau potable.

Un captage avec château d'eau est protégé depuis 1985.

La commune rencontre des problèmes de canalisations de part la vétusté du réseau : une partie est récente qui traverse le bourg (il y a 10-20 ans), le reste est ancien en fonte datant des années 20 (fuite de plus de 10 000 m3). Les canalisations sont en PVC ou fonte (quelques branchements en fonte dans les anciennes). La commune a pour projet de changer les canalisations. Il n'y a pas d'altération des matériaux ayant une incidence sur l'eau.

La commune envisage de supprimer les canalisations en plomb restantes au fur et à mesure de la modernisation du réseau AEP et défense incendie.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.3. 01	Modernisation du réseau AEP et défense incendie. Suppression progressive des branchements en plomb	2010-2014	AESN, CG45, région Centre	

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune ne possède pas de points d'eau publics sauf un robinet au cimetière sans compteur. Au printemps 2009 la commune a mis en place un panneau signalant la potabilité de l'eau au robinet du cimetière (voir photo 3.1.1.4.01 page 83).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.4. 01	Indication de la potabilité du point d'eau public du cimetière	Printemps 2009	commune	

3.1.1.5. Prix de l'eau

La commune de Coudray achète l'eau à la Communauté de Communes de Malesherbois et la revend aux particuliers.

Le prix de l'eau sur la commune de Coudray est raisonnable : 1,10€ le m³ hors abonnement + 6 € d'abonnement pour la période du 1er juin 2009 au 31 mai 2010. Sinon le prix avant était de 0,98€ hors abonnement + 5 € l'abonnement + frais à l'agence de l'eau Seine Normandie, redevance pollution domestique (0,1532/ m³).

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

La compétence scolaire a été déléguée à la communauté de communes du Malesherbois dès sa création en septembre 2003. La communauté de communes du Malesherbois possède une école maternelle et primaire neuve équipée d'une cantine, d'un dortoir pour les petits, une salle de motricité ainsi qu'une bibliothèque qui servira aussi pour l'accueil périscolaire.

Cette école qui accueille 2 classes maternelles et 2 classes élémentaires est installée à Coudray, rue Cassini.

Le collège est situé sur la commune de Malesherbes, le lycée à Pithiviers.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Des actions de sensibilisation au développement durable sont menées pour les scolaires : sorties scolaires, classes vertes, réalisation d'expositions comme par exemple le musée des petits Malesherbois consacré aux arts plastiques. La commune est en réflexion pour la création d'un sentier ou jardin pédagogique pour la participation à la semaine du développement durable. Les scolaires participent à la journée de nettoyage de la nature et un projet pédagogique concernant la mise en place du tri dans les classes est en cours.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.2.2. 01	Sensibilisation au développement durable : participation à la semaine du développement durable.	2010-2011 et tous les ans	<i>Commune, SITOMAP (déchets), ADEME, Loiret Nature Environnement (0 pesticide, biodiversité)...</i>	

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Le système périscolaire est bien organisé à Coudray : présence de six assistantes maternelles. Une garderie périscolaire sera ouverte à partir de septembre 2009 à l'école intercommunale Cassini.

Une crèche familiale "Jardin en herbes" est présente sur la Communauté de Communes du Malesherbois ainsi qu'une halte garderie « l'Arc-en-Ciel » (structure d'accueil gérée par une association).

Des centres de loisirs sans hébergement sont présents au niveau de la Communauté de Communes du Malesherbois pour les 3 à 12 ans et pour les 12 à 17 ans.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Un CAT ainsi qu'un IME sont présents à Pithiviers (14 km de Coudray).

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune ne dispose pas de logements sociaux sur son territoire.

Il n'y a pas d'accès possible à Internet dans un lieu public pour la population.

La commune de Coudray a pour projet d'employer des personnes en difficulté d'insertion par le biais de l'entreprise d'insertion de Pithiviers (chantier d'insertion ASER) pour le fleurissement de la commune ou d'autres travaux.

La commune n'a pas de partenariat avec des organismes de solidarité.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.1. 01	Proposer l'idée de participation à la « Fête des voisins » et au programme « Voisins solidaires »	2010-2011	<i>www.immeublesenfetes.com</i>	

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

La commune a réalisé des aménagements en faveur des personnes handicapées pour les lieux publics récents mais pas assez pour les lieux publics anciens (ancienne école).

Absence de places de parking identifiées et la collectivité n'emploie pas de personnes handicapées.

3.3.3. Manifestations culturelles

La commune n'organise pas de manifestations culturelles. Mais il y en a d'organisées dans les communes voisines.

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Présence d'associations actives sur le territoire de la commune notamment le comité des fêtes chargé d'organiser des manifestations destinées à tous et pour tous les âges.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.1. 01	Formation au développement durable : information sur l'existence de formation au développement durable à Pithiviers. Organiser un groupe de personnes motivées sur Coudray.	2010-2011	<i>Espaces Libres Savoirs Pithiviers</i> (Région Centre)	

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisirs

Deux associations sportives et de loisir sont présentes sur la commune. Il s'agit de Coudray Sport proposant une activité de gymnastique volontaire et de Yogasanas proposant des cours de yoga.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.2. 01	Aménager des équipements de loisirs pour toute la population sur le terrain jouxtant le plateau multisports et l'école Cassini (<i>voir photo 3.4.2.01 page 83</i>).	2009-2011	ASER, CG 45, région Centre, Pays Beauce-Gatinois	
3.4.2. 02	Elaborer avec les jeunes de la commune un projet de local de loisirs avec un règlement et en autogestion surveillée.	2010-2012	CG 45, région Centre, Pays Beauce-Gatinois	

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Une association des anciens de la commune est présente. Il s'agit du Club des Seniors qui compte 44 adhérents et qui se réunit tous les jeudis après-midi.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Il n'y a pas d'association de sauvegarde de la nature et du patrimoine mise à part une association de chasse.

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des locaux sont mis à disposition pour les associations notamment la salle polyvalente, le local technique pour le comité des fêtes et l'ancien local des pompiers pour l'association de chasse. La commune envisage de réhabiliter l'ancienne école afin d'en faire un local pour les jeunes et/ou pour les associations. La commune attribue des subventions à certaines associations.

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

La commune accueille des nouvelles populations, essentiellement en résidence principale (88% de résidence principale en 2006) et très peu en résidence secondaire (6 à 7% de résidences secondaires au total). La population étrangère s'installe en résidence principale mais elle est très faible (10 à 15 personnes en tout).

3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est quasi inexistante sur la commune. La commune ne possède pas d'espaces mis à disposition gratuitement pour les touristes, randonneurs..., il n'y a pas de points d'eau gratuits (sauf celui du cimetière) et WC publics.

3.5.3. Accueil des populations

Pour le moment la commune n'organise pas de journée d'accueil des nouveaux arrivants ni ne délivre de documents de présentation de la commune. Toutefois, la commune réfléchit à la création d'un livret ou d'une journée d'accueil.

L'offre locative est insuffisante (10% des habitations) puisqu'il y a principalement des propriétés.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.5.3. 01	Création d'un livret d'accueil communal et remise aux nouveaux arrivants avec le livret CCM.	2009-2010	commune	86

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Mairie est le seul service public présent sur la commune de Coudray. La commune envisage de créer une bibliothèque municipale.

Les autres services sont présents sur la commune de Malesherbes (à 4 Km) donc très proches.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.6. 01	Mettre à disposition un local adapté pour accueillir les services à la population de la CCM	2010-2011	Commune et CCM	82

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

L'information circule bien au sein de l'équipe municipale et avec les structures intercommunales.

La population est bien avisée (affichage en mairie et dans les 2 hameaux de Filay et de Maisoncelle) par rapport aux informations légales ou d'ordre général. Pour les informations d'ordre spécifique elles sont dans des présentoirs à la mairie ou elles paraissent dans le bulletin municipal.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.1. 01	Organisation de vœux à la population au mois de janvier	Janvier 2010 puis annuellement	commune	

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Pour le moment il n'y a pas de réunions publiques d'informations mais la municipalité envisage de le faire sur certains sujets.

La communauté de communes du Malesherbois a également le projet de créer un conseil des jeunes intercommunal.

Le journal de la collectivité « Le p'tit Coudrion » est semestriel depuis le 1^{er} janvier 2009.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.2. 01	Organiser un concours et une consultation de la population pour la création d'une identité visuelle de la commune (logotype).	2009-2010	commune	
4.1.2. 02	Consultation de la population pour les projets de réutilisation des locaux libérés par le déménagement de l'école	2009-2010	commune	

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune envisage la création d'un site Internet. Elle communique par le biais de la presse locale (Le Courrier du Loiret, La République du Centre).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.3. 01	Création d'un site internet communal et mise à jour régulière	2009-2010	commune	

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune possède une carte communale depuis le 6 juin 2007 mais souhaite la faire évoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le but de créer une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) car la carte communale actuelle est très restrictive sur les possibilités d'urbanisation. Il n'y a pas de règlement associé.

La commune ne possède pas de Plan de Prévention des Risques.

Il n'y a pas de constructions irrégulières sur le territoire communal.

La commune possède très peu de ZAD ou réserves foncières.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.1. 01	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme	2009-2012	CG45 (PLU), Syndicat de Pays (ScoT)	31

4.2.2. Bâti communal

Le bâti communal est de très bonne qualité, très bien entretenu et mis en valeur. Les diagnostics amiantes ont été réalisés à l'ancienne école, à la salle polyvalente en 1996 et à la mairie en 2001.

Il y a une prise en considération du cadre architectural et paysage pour le bâti récent.

La commune est en réflexion pour l'amélioration du cœur du village (aide par la Région et le Pays) notamment par la mise en valeur de 2 places avec le monument aux morts, l'église, enfouissement des réseaux, réaménagement du stationnement et de la circulation automobile, vélo, piétons (voir photo 4.2.2.01 page 84).

Le petit patrimoine est entretenu. La commune a pour projet de mettre en valeur l'éclairage de l'église et de rénover l'église notamment la toiture, la façade nord est et l'intérieur. Cette opération rentrerait dans le cadre Cœur de Village.

La sécurité routière est assurée. La commune est en discussion avec le Conseil Général du Loiret pour réaliser un rond point au niveau du château d'eau. Elle envisage de rajouter des passages piétons en face de la nouvelle école.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.2. 01	Réaménagement du centre bourg de Coudray (place ancienne école, place des marronniers vers église).	2013-2015	<i>Syndicat de Pays, Région Centre, CG Loiret...</i>	34 bis
4.2.2. 02	Rénovation de l'église et valorisation culturelle (Toiture, façade nord-est, intérieur). <i>(voir photo 4.2.2.02 page 84).</i>	2013-2015	<i>Syndicat de Pays, Région Centre, CG Loiret, Etat...</i>	
4.2.2. 03	Aménagement de sécurité pour l'accès à la RNIL 152 et la D131 dans la traversée des hameaux <i>(voir photo 4.2.2.03 page 84).</i>	<i>Etude 2009-2010 réalisation 2012-2014</i>	<i>CG45, région Centre, Pays Beauce-Gatinais</i>	

4.2.3. Préservation de l'esthétique

Les espaces verts sont entretenus mais il n'y a pas vraiment de « recherche » d'un point de vue esthétique. La commune envisage des actions pour le fleurissement en collaboration avec une association d'insertion (ASER) avec pour objectif de se présenter, à terme, au concours des villages fleuris.

Le mobilier urbain est de bonne qualité et fonctionnel.

La propreté des rues et des monuments et édifices publics est visible.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.3. 01	Amélioration du fleurissement et de la signalétique	2009 (signalétique), 2009-2010 (fleurissement)	Signaux GIROD, Association Notre Village, chantier d'insertion ASER	38

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active est majoritaire sur la commune de Coudray (52,5%). Les personnes exerçant leur activité sur le territoire communal représentent 20% de la population active. La majorité va travailler sur Malesherbes, Pithiviers, Orléans...voire en région parisienne.

La communauté de communes du Malesherbois travaille en partenariat avec l'ANPE et la mission locale ce qui en fait bénéficier la commune de Coudray.

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE4.4.1. Services de santé

Aucun service de santé n'est présent sur la commune mais ils sont sur la commune de Malesherbes à 4 km de Coudray.

4.4.2. Services aux personnes âgées

La maison de retraite, les aides à domicile, le portage de repas sont présents au niveau intercommunal, par exemple sur la commune de Malesherbes.

La téléalarme est présente sur la commune, notamment grâce au CCAS. La commune prend en charge 50% (droit d'entrée et abonnement) avec le CCAS.

Un colis de Noël est remis aux anciens du village. La commune n'organise pas de repas.

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC4.5.1. Les services au public

Les services au public sont présents au niveau intercommunal notamment les professions libérales, les banques, les taxis, comptable, agence immobilière...

Sur la commune, un charcutier, un boulanger et un poissonnier passent dans le bourg et les hameaux (commerçants ambulants).

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Le haut débit est présent sur presque tout le territoire communal.

La couverture en téléphonie mobile par les 3 opérateurs est satisfaisante sur tout le territoire communal.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.5.2. 01	Faire pression sur les collectivités et opérateurs compétents pour obtenir une couverture ADSL satisfaisante sur l'ensemble du territoire.	2009	<i>CCM, CG 45, Pays Beauce-Gatinois</i>	59

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Coudray appartient à la Communauté de Communes du Malesherbois ainsi qu'à des syndicats intercommunaux comme le SITOMAP (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers) pour les déchets, pour les transports, pour les transports scolaires du collège (SISS) et lycée (SITP), pour l'électrification (SIERP), ...

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Coudray fait partie du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Un SCoT est en cours d'élaboration ainsi qu'un PADD.

4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune n'a pas de jumelage.

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles sont très présents sur la commune de Coudray (paysage de Beauce). Ce sont essentiellement des espaces dédiés à la culture de céréales, de betteraves et de cultures spécialisées (oignons, colza...).

Il n'y a pas d'agriculture raisonnée (signature de contrat), mais les agriculteurs sont dans la manière du possible, respectueux de leur environnement.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.1.1. 01	Prendre en compte la protection du domaine agricole lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec Approche Environnementale de l'Urbanisme	2009-2011	<i>Conseil Général Loiret, Pays Beauce-Gatinais</i>	
5.1.1. 02	Encourager les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement (diagnostic planète, diagnostic biodiversité, agriculture raisonnée)	2010-2011	<i>Chambre d'Agriculture, Pays Beauce-Gatinais, ADEME, Région Centre</i>	65
5.1.1. 03	Valoriser l'image du monde agricole auprès des scolaires, voire des nouveaux arrivants	2010-2011	<i>Chambre d'Agriculture, Pays Beauce-Gatinais</i>	

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

La commune de Coudray ne mène aucune politique d'accueil des exploitations agricoles : pas de mise à disposition de terrains ou de bâtiments.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces agricoles sont très majoritaires sur la commune (91% de terrains agricoles, 6% de bois et 3% de bâti). Il n'y a pas de forêts appartenant à la commune. Les bois sont privés. La commune ne possède pas de prairies, ni de landes ni de zones humides mais des pelouses sèches calcaires privées sont présentes et sont classées Natura 2000 vers Filay et Maisoncelle.

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

La compétence développement économique est déléguée à la communauté de communes du Malesherbois.

5.2.1. Activités polluantes

Il n'y a pas d'activités polluantes sur la commune de Coudray.

5.2.2. PME

Une seule PME est présente sur le territoire communal, il s'agit d'une chaudronnerie (CRB). Les autres PME sont situées au niveau intercommunal.

5.2.3. Politique d'accueil

Il n'y a pas de politique d'accueil menée par la commune.

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

Il n'y a pas de commerçants présents sur la commune de Coudray. Il y a des commerçants ambulants comme le charcutier, le boulanger et le poissonnier qui passent dans le bourg. Les commerces sont localisés dans la commune de Malesherbes.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

Proximité de Malesherbes.

5.3.3. Politique d'accueil

Une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce a été mise en place au niveau intercommunal, elle est gérée par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais car l'économie est devenue une compétence intercommunale.

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

L'offre artisanale est présente sur la commune avec un électricien, un maçon, un plombier, un serrurier/métallier/portail. La commune a un projet d'installation d'un artisan multi activités. Il existe également une entreprise fabricant des enseignes, des signalisations et un artisan pour l'outillage.

5.4.2. Qualité de l'offre

Bonne qualité.

5.4.3. Politique d'accueil

Pas de politique d'accueil menée par la commune pour favoriser l'installation d'artisans

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

Les hébergements pour les touristes ne sont pas nombreux. Il y a un gîte privé d'une capacité de 8 places.

5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

Il n'y a pas de valorisation économique du tourisme.

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Le comité des fêtes organise des manifestations sur la commune (galette des rois, loto, concours de belote, dîner dansant et une brocante tous les 2 ans).

Il n'y a pas de marché de Noël ni de Pâques.

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

L'introduction des critères environnementaux dans les appels d'offres est à encourager.

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

La commune n'introduit pas de critères environnementaux dans ses cahiers de charges mais envisage de le faire pour les futurs aménagements.

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La commune est sensible à ces produits mais elle n'en a pas recours pour l'instant. Toutefois des produits alimentaires labellisés pour la cantine sont utilisés et gérés par la communauté de communes du Malesherbois.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.6.3. 01	Intégrer des critères de développement durable dans les achats communaux.	2010	commune	75

<u>Pièce(s) justificative(s) N° :</u> 45

FICHE ACTION N° 1.1.2.01

Développer les énergies renouvelables sur la commune (autoriser 1 étude parc éolien, valoriser les toits des bâtiments communaux).

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (*dernière en date*)

Porteur de l'action : Commune (commission «travaux»).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *1 accord du conseil municipal a été donné le 11 mars 2009 à la société Volkswind pour étude de faisabilité d'un parc éolien. Les conseils énergétiques bâtiments doivent donner des pistes de travail pour installation de chauffe-eau solaire ou panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Volkswind (éolien), non défini pour solaire.*
 - **phasage :** *2009 (éolien) 2010-2012 pour autre projet.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : environ 8000€ (CESI du logement communal), 50000€ pour panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente (à estimer plus finement) (éolien = 0).

Fonds propres : 50% environ

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, Conseil Général, syndicat de Pays, Volkswind...

<u>Pièce(s) justificative(s) N° :</u> 43

FICHE ACTION N° 1.1.3.01

Réalisation d'un conseil d'orientation énergétique et d'un diagnostic maîtrise de l'énergie pour les bâtiments communaux et l'éclairage public avec programmation des travaux à réaliser.

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : 21/08/2009

Porteur de l'action : Commune (commissions « Urbanisme cadre de vie » et « travaux »).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Consommations très élevées d'énergie pour le logement communal et les anciens locaux scolaires. Eclairage public hétérogène mais en majorité ancien et peu économe en énergie.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Réalisation des 2 diagnostics en prévision d'un programme de travail sur le thème maîtrise de l'énergie.*
- **Exécution :** *Les 2 diagnostics doivent être réalisés en même temps avec un conseil de phasage des travaux à envisager. Réalisation prévue automne 2009.*
 - **maître d'œuvre :** *Bureau d'étude Deltawatt (Futuroscope)*
 - **phasage :** *2009*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 4718.22 € HT.

Fonds propres : 30%

Aides / subventions : 70% ADEME et conseil régional Centre.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Deltawatt, ADEME, Région Centre, SICAP, SIERP.

Pièce(s) justificative(s) N° : 46

FICHE ACTION N° 1.1.3.02

Sensibilisation de la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal et en l'informant sur les transports collectifs en place (Réseau Ulys, TAD).

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (commission «communication»).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Réalisation d'articles dans le journal communal : le P'tit Coudrion.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : environ 80€ par page pour 250 ex.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, Conseil général (réseau Ulys, Transport à la demande).

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 1.2.1.01

Aménagement de sécurité pour l'arrêt de bus Ulys sur la RNIL 152

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (Commission Travaux)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Etude diagnostic en cours avec le Conseil Général du Loiret. La dangerosité de cet arrêt ainsi que son éloignement du village ne favorise pas l'utilisation des transports en commun.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Réalisation liée à la sécurisation de l'accès RNIL 152.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *non défini*
 - **phasage :** *Etude 2009-2010- réalisation 2012-2014*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : Etude (environ 4000€ commune) Réalisation de l'ordre de 40000€

Fonds propres : 20% si possible

Aides / subventions : CG45, Pays et conseil régional Centre

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général Loiret, région Centre, Pays Beauce-Gatinais

<u>Pièce(s) justificative(s) N° : 57</u>

FICHE ACTION N° 1.2.2.01

Etre moteur pour la création d'une piste circulation douce parallèle à la RNIL 152 entre Coudray et Malesherbes.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (Commission Travaux)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Cette piste de circulation douce permettrait d'éviter une partie du trafic routier pour accompagner les jeunes aux activités de Malesherbes.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Non défini*
 - **phasage :** *2014-2016*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 300000 €

Fonds propres : 20% si possible

Aides / subventions : CG45, conseil régional Centre, ADEME, ...

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CG45, région Centre, Pays Beauce-Gatinais

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 2.1.2.01

Informer la population sur la zone Natura 2000.

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (commission «communication »).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Réalisation d'articles sur la zone Natura 2000 de la commune : localisation, espèces remarquables recensées, actions mises en place par le comité de pilotage Natura 2000...*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010 - 2012*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : environ 80€ par page pour 250 ex.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Comité de pilotage Natura 2000, Syndicat de Pays, DIREN, DDAF.

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 2.1.2.02

Elaboration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme .

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune en lien avec la Communauté de Communes.

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Volonté du conseil municipal de profiter de l'élaboration du PLU pour créer un document d'urbanisme complet en prenant en compte de manière très approfondie l'aspect environnemental. Volonté d'avoir un document de planification pour le XXIe siècle et pas comme au XXe !*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Prendre en compte tous les aspects de l'AEU dans l'élaboration du PLU : Energie et climat, déplacements, déchets, eau, biodiversité et paysages, sols, bruits.*
- **Exécution :** *Appel d'offre en cours pour choix du bureau d'études*
 - **maître d'œuvre :** *AO en cours*
 - **phasage :** *2009-2012*
 - **date de l'exécution effective :** *Volonté d'approbation fin 2011 ou début 2012.*

Moyens financiers :

Coût : 0 (Etudes à la charge de la CCM de l'ordre de 30000€).

Fonds propres : CCM (environ 30%).

Aides / subventions : 70%.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, Conseil régional Centre, Syndicat de Pays.

Pièce(s) justificative(s) N° : 52

FICHE ACTION N° 2.1.2.03

Protéger les paysages dans les villages par enfouissement progressif des réseaux aériens (électricité, téléphone).

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : *(dernière en date)*

Porteur de l'action : Commune (commission «Eaux» et « Travaux »).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Profiter de la réalisation de tranchées pour le réseau d'eau pour enfouir les autres réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public).*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Non défini*
 - **phasage :** *permanent (à chaque opération de travaux).*
 - **date de l'exécution effective :** *progressive*

Moyens financiers :

Coût : Elevés : de l'ordre de 200€ /m linéaire (A estimer pour chaque opération).

Fonds propres : 50 à 80 %

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil général et régional, Syndicat de Pays, SIERP.

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 2.1.2.04

Gestion plus écologique des espaces verts publics (tendre vers une opération Zero pesticide ou utiliser des produits verts en réduisant les quantités).

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (*dernière en date*)

Porteur de l'action : Commune (commissions « Urbanisme cadre de vie » et « travaux »).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Prendre contact avec Loiret Nature Environnement pour faire un bilan et mettre en place les possibilité d'actions (produits plus verts, réduction des quantités, paillage,...).*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010-2011.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : de l'ordre de 10000€ (À estimer).

Fonds propres : 50%

Aides / subventions : 50%

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Loiret Nature Environnement, ADEME, Syndicat de Pays, Région Centre, CG Loiret.

Pièce(s) justificative(s) N° : 5 et 13

FICHE ACTION N° 2.2.4.01

Sensibilisation de la population aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales.

Date de création : 28/03/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (Commission communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Article dans le journal communal « Le P'tit Coudrion »*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Rédaction de l'article pour fin juin ou fin décembre.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *juillet 2009 et janvier 2010*
 - **date de l'exécution effective :** *fin juin 2009 puis début janvier 2010*

Moyens financiers :

Coût : de l'ordre de 80€ la page pour 250 ex.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 2.2.4.02

Installer des dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux

Date de création : 28/03/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (Commission travaux)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Installation de chasses d'eau économiques, robinets avec poussoir...*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** ASD Energie
 - **phasage :** 2010
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : de l'ordre de 1000 €

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 2.2.5.01

Installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales pour les bâtiments communaux récents

Date de création : 28/03/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (Commission travaux)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Récupération des eaux pluviales pour valorisation pour arrosage fleurs et massifs,...*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Installation d'un dispositif adapté de récupération et stockage des eaux pluviales.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Non défini*
 - **phasage :** *2010-2011*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : estimé 10000€

Fonds propres : 50 à 80 %

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, CG45, Syndicat de Pays, Région Centre

Pièce(s) justificative(s) N° : 16

FICHE ACTION N° 2.3.2.01

Information des habitants sur la synthèse des contrôles ANC réalisés en 2007

Date de création : 29/03/2009

Mise à jour : *(dernière en date)*

Porteur de l'action : Commune (Commission communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Contrôle ANC réalisé par le SPANC de la CCM en 2007.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Article sur les résultats moyens de la communes dans le P'tit Coudrion..*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *janvier ou juillet 2010*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : Environ 80€ par page (250 ex.)

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° : 16 bis

FICHE ACTION N° 2.3.2.02

Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments communaux anciens (logement communal, ancienne mairie, ancienne école).

Date de création : 28/03/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (Commission travaux)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Contrôle ANC réalisé par le SPANC de la CCM en 2007 et donnant un avis non acceptable à l'installation.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Mise aux normes de cette installation.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage : 2010-2011**
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : estimé 15000 € (valeur donnée lors du contrôle).

Fonds propres : 50% si possible

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, CG45, Syndicat de Pays, Région Centre, AESN

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 2.4.1.01

Mise en place d'un plan de gestion des déchets verts de la commune (compostage, benne de collecte, méthanisation, déchetterie...)

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : *(dernière en date)*

Porteur de l'action : Commune (Commissions « urbanisme cadre de vie » et « travaux »)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Un projet de méthanisation des déchets des collectivités se met en place avec la Chambre d'Agriculture 45. Consulter aussi le SITOMAP sur l'aspect compostage et collecte.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Selon résultats des études avec Chambre d'Agriculture 45 et SITOMAP.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** *Etude 2009-2010 et réalisation 2010-2011*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 5000€ (A estimer plus finement selon solutions proposées).

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, Chambre d'Agriculture 45, SITOMAP, Syndicat de Pays



Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 2.4.1.02

Démontage du bâtiment préfabriqué de l'ancienne école avec les précautions environnementales nécessaires (amiante).

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (commission « travaux »).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Démontage avec toutes les précautions nécessaires pour retraitement de l'amiante présente dans le bâtiment (cloisons en fibrociment).*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage : 2010.**
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 30000€ (A estimer plus finement).

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Contactez l'ADEME pour subvention éventuelle.

<u>Pièce(s) justificative(s) N° : 30</u>

FICHE ACTION N° 2.4.4.01

Sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets, le tri sélectif et les coûts induits.

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (*dernière en date*)

Porteur de l'action : Commune (Commission communication).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Collecter les informations nécessaires auprès du SITOMAP et de l'ADEME si besoin.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Rédactions d'articles pour le journal communal Le P'tit Coudrion.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2009*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : environ 80€ par page pour 250 ex.

Fonds propres : 100%.

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, SITOMAP

Pièce(s) justificative(s) N° : 30 bis

FICHE ACTION N° 2.4.4.02

Sensibilisation des utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif.

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (*dernière en date*)

Porteur de l'action : Commune (Commission Affaires générales).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Constat de mauvaise réalisation du tri sélectif par une partie non négligeable des utilisateurs de la salle polyvalente.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Revoir le règlement de la salle polyvalente en le complétant sur ce point et informer les utilisateurs par affichage des consignes de tri dans la cuisine et la salle.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2009*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 100 € (affiches)

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

SITOMAP

Pièce(s) justificative(s) N° : 24

FICHE ACTION N° 2.4.4.03

Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries (petites tailles) usagées pour recyclage (mairie et école Cassini).

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (Commission Affaires générales).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Constat que la population ne sait pas toujours que les piles doivent être recyclées et portées en déchetterie.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Signature d'une convention avec la société SCRELEC pour mise à disposition de BATRIBOX® à la mairie et à l'école Cassini et des outils de communication.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Société SCRELEC*
 - **phasage :** *Fin 2009*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

SCRELEC

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.1.1.1.01

Réaliser un diagnostic du réseau AEP avec détection des fuites et programmation de la modernisation à réaliser

Date de création : 28/03/2009

Mise à jour : 21/08/2009

Porteur de l'action : Commune (Commission Eau)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Les pertes de réseau sont estimées à 40% en moyenne suivant les années (35000m³ achetés pour 21000m³ facturés).*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Diagnostic complet du réseau avec recherche des fuites par corrélation acoustique ou hélium.*
- **Exécution :** *Marché passé pour étude 2^{ème} semestre 2009. Réunion de lancement le 02/09/09.*
 - **maître d'œuvre :** SEAF (Darvoy)
 - **phasage :** Second semestre 2009
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : environ 12500 € TTC

Fonds propres : 20%

Aides / subventions : AESN : 50%, CG45 : 10% et région Centre : 20%

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

AESN, CG45, région Centre, SEAF



Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.1.1.3.01

Modernisation du réseau AEP et défense incendie. Suppression progressive des branchements en plomb.

Date de création : 28/03/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (Commission Eau)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Résultats de l'étude diagnostic en cours de consultation.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Suppression des branchements en plomb au fur et à mesure de la modernisation du réseau AEP et défense incendie.*
- **Exécution :** *Programmation des travaux futurs sur le réseau par priorité.*
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2010-2014
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : Environ 2000€ par branchement plomb (de l'ordre de 50 à changer). Très élevé (150€ du ml environ) et à estimer pour le linéaire de canalisation et poteaux incendie.

Fonds propres : 90%

Aides / subventions : 10% (défense incendie)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

AESN, CG45, région Centre

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.1.1.4.01

Indication de la potabilité du point d'eau public du cimetière

Date de création : 29/03/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (Commission travaux)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Installation d'un panneau « Eau potable. L'eau est un bien précieux. Economisons la ! » à côté du robinet du cimetière*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage : printemps 2009**
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 150€ environ.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.2.2.01

Sensibilisation au développement durable : participation à la semaine du développement durable.

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (commissions Urbanisme, cadre de vie et DD)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Développer une ou plusieurs actions spécifiques de sensibilisation au développement durable lors de la semaine du développement durable.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Prévoir des actions d'information et/ou de terrains si possible dès 2010.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010-2011 et tous les ans.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 300€.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

SITOMAP (déchets), ADEME, Loiret Nature Environnement (0 pesticide, biodiversité)... .

<u>Pièce(s) justificative(s) N° :</u>

FICHE ACTION N° 3.3.1.01

Proposer l'idée de participation à la « Fête des voisins » et au programme « Voisins solidaires ».

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (commission communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Le site internet www.immeublesenfetes.com prévoit l'organisation de ces 2 programmes.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Parler de ces programmes lors d'un article du P'tit Coudrion n°3 en janvier 2010 et lors des vœux. Si l'idée plaît, voir pour l'organisation ensuite (2011) par la commune ou avec le comité des fêtes.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010-2011.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 300€.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

www.immeublesenfetes.com

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.4.1.01

Formation au développement durable : information sur l'existence de formation au développement durable à Pithiviers. Organiser un groupe de personnes motivées sur Coudray.

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (commission urbanisme, cadre de vie et DD)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Un centre de formation libres savoirs organise sur Pithiviers des sessions de formation au développement durable.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Informar la population sur l'existence de ces sessions et tenter de constituer un groupe de personnes intéressées par cette session (réalisation à Coudray ?).*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010-2011.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 300€.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Espaces Libres Savoirs Pithiviers (Région Centre)



Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.4.2.01

Aménager des équipements de loisirs pour toute la population sur le terrain jouxtant le plateau multisports et l'école Cassini.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (Commission Urbanisme, Cadre de vie et DD)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Réfléchir aux types d'équipements de loisirs qui pourraient être intéressants en prenant en compte l'aspect intergénérationnel.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *La clôture générale du site est prévue en 2009 de même que l'aménagement paysager (chantier d'insertion ASER).*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2009-2011.
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 40000€ (A estimer)

Fonds propres : 70%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ASER, CG 45, région Centre, Pays Beauce-Gâtinais

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.4.2.02

Elaborer avec les jeunes de la commune un projet de local de loisirs avec un règlement et en autogestion surveillée.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (Commission Affaires générales et communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Par leurs représentants au comité de pilotage, les jeunes Coudrions souhaiteraient pouvoir disposer d'un local pour se réunir et y faire des activités de loisirs. Prévoir un règlement et une organisation des responsabilités.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *A réfléchir dans le cadre de la réutilisation des locaux de l'ancienne école.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2010-2012.
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 10000€ (équipement du local) A estimer plus précisément.

Fonds propres : 70%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CG 45, région Centre, Pays Beauce-Gâtinais

<u>Pièce(s) justificative(s) N° : 86</u>

FICHE ACTION N° 3.5.3.01

Création d'un livret d'accueil communal et remise aux nouveaux arrivants avec le livret CCM.

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (commission communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Aucune action communale n'est entreprise actuellement pour aller prendre un premier contact avec les nouveaux arrivants.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Préparer un livret de présentation de la commune et le remettre aux nouveaux arrivants avec le livret CCM.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2009-2010.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : *300€ (PAO et impression).*

Fonds propres : *100%*

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

<u>Pièce(s) justificative(s) N° : 82</u>

FICHE ACTION N° 3.6.01

Mettre à disposition un local adapté pour accueillir les services à la population de la CCM.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (Commission Affaires générales)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Actuellement, seul le service enfance (La Roulotte) est itinérant. Dans le cas de développement de nouveaux services, vers la jeunesse en particulier, mettre un local adapté à disposition des agents de la CCM (Point Information Jeunesse par exemple).*
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Commune*
 - **phasage :** *2010-2011 (PIJ) A programmer pour les autres services.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 5000€. A estimer pour aménagement du local.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CCM

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 4.1.1.01

Organisation de vœux à la population au mois de janvier.

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (commission communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *A Coudray, seul le 14 juillet est une occasion pour le conseil municipal de réunir la population qui le souhaite.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *L'organisation d'une cérémonie des vœux permettrait, pour des coûts minimes, de maintenir le contact direct avec la population pour l'informer des réalisations et des projets en cours.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *Janvier 2010 puis tous les ans.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 200€.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :



Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 4.1.2.01

Organiser un concours et une consultation de la population pour la création d'une identité visuelle de la commune (logotype).

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (commission communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Coudray ne possède pas d'identité visuelle : pas de logotype, pas de blason.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Organiser un concours dans la population pour faire naître les projets et ensuite créer 2 ou 3 prototypes avant la consultation de la population et le choix définitif par le conseil municipal.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2009-2010.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 100€.

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

<u>Pièce(s) justificative(s) N° :</u>

FICHE ACTION N° 4.1.2.02**Consultation de la population pour les projets de réutilisation des locaux libérés par le déménagement de l'école.****Date de création : 26/06/2009****Mise à jour :****Porteur de l'action :** Commune (Commission communication avec participation de la population).**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 4**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :** 3**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** *L'école de Coudray a déménagé dans les locaux de l'école intercommunale CASSINI début janvier libérant ainsi les locaux du 10 rue des grands vents. Le préfabriqué, trop vétuste, sera démonté et les salles de l'ancienne mairie et l'ancienne classe peuvent servir à d'autres activités à définir avec la population.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *La consultation pourra prendre la forme de la boîte à idée. Une réunion publique sur les projets recensés pourra être organisée avant décision par le conseil municipal.*
- **Exécution :** *boîte à idées physique et virtuelle (adresse mail en place)*
 - **maître d'œuvre :** *Commune*
 - **phasage :** *2009-2010.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :**Coût :** 100€.**Fonds propres :** 100%**Aides / subventions :****Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 4.1.3.01

Création d'un site internet communal et mise à jour régulière.

Date de création : 26/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (commission communication)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Coudray possède maintenant un journal communal. Un complément internet semble très intéressant à mettre en place.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Création d'un site internet informatif par un jeune étudiant en informatique de la commune.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Maxime VOYE (Etudiant informatique de Coudray)*
 - **phasage :** *2009-2010.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : *500 euros environ pour la mise en place. Quelques centaines d'euros pour la maintenance ensuite.*

Fonds propres : *100%*

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° : 31

FICHE ACTION N° 4.2.1.01

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : *(dernière en date)*

Porteur de l'action : Commune en lien avec la Communauté de Communes.

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Carte communale actuelle très restrictive sur les possibilités d'urbanisation. Pas de règlement associé.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Intérêt pour la Communauté de Communes de réaliser en même temps le PLU de Manchecourt et Coudray (cohérence de l'axe RNIL 152, villages avec écoles et subventions possibles par le CG Loiret).*
- **Exécution :** *Appel d'offre en cours pour choix du bureau d'études*
 - **maître d'œuvre :** *Choix en cours*
 - **phasage :** *2009-2012*
 - **date de l'exécution effective :** *Volonté d'approbation fin 2011 ou début 2012.*

Moyens financiers :

Coût : 3000€ (enquête publique uniquement). Etudes à la charge de la CCM (25000€).

Fonds propres : 100% (commune), CCM (environ 50%).

Aides / subventions : Commune (0), CCM : 40% PLU.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CG45 (PLU), Syndicat de Pays (ScoT).



Pièce(s) justificative(s) N° : 34 bis

FICHE ACTION N° 4.2.2.01

Réaménagement du centre bourg de Coudray (place ancienne école, place des marronniers vers église).

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : *(dernière en date)*

Porteur de l'action : Commune.

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Mise en valeur de ces 2 places avec le monument aux morts, l'église, enfouissement des réseaux, réaménagement du stationnement et de la circulation automobile, vélo, piétons.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2013-2015
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 250000€ (A estimer).

Fonds propres : 50%

Aides / subventions : *Opération Cœur de Village Région Centre 50%*

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Syndicat de Pays, Région Centre, CG Loiret...

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 4.2.2.02

Rénovation de l'église et valorisation culturelle (Toiture, façade nord-est, intérieur).

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune.

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Toiture en état moyen, façade nord-est à rénover et intérieur (électricité, finition sol,..). Possibilité d'organiser ensuite des prestations culturelles (chorale, concert...).*
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2013-2015 (à relier au « cœur de village »).
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 100000€ (A estimer).

Fonds propres : 60%

Aides / subventions : *Opération Cœur de Village région Centre*

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Syndicat de Pays, Région Centre, CG Loiret, Etat...

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 4.2.2.03

Aménagement de sécurité pour l'accès à la RN152 et la D131 dans la traversée des hameaux

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (Commission Travaux)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 1

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Etude diagnostic en cours avec le Conseil Général du Loiret.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** *Etude 2009-2010- réalisation 2012-2014*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : Etude (environ 4000€ commune) Réalisation à chiffrer (300000€)

Fonds propres : 20 à 30%

Aides / subventions : CG45, Pays et région Centre

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CG45, région Centre, Pays Beauce-Gatinais

Pièce(s) justificative(s) N° : 38

FICHE ACTION N° 4.2.3.01

Amélioration du fleurissement et de la signalétique.

Date de création : 24/04/2009

Mise à jour : (dernière en date)

Porteur de l'action : Commune (commission « Urbanisme Cadre de vie »).

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Signalétique de l'entrée du bourg et directionnelle (salle, école, mairie). Fleurissement des espaces publics avec pour objectif de se présenter, à terme, au concours des villages fleuris.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Signaud Girod, Chantier d'insertion ASER*
 - **phasage :** *2009 (signalétique), 2009-2010 (fleurissement).*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : environ 4000€ (signalétique), environ 3000€ (mise en place des massifs).

Fonds propres : 100%

Aides / subventions : Réduction association Notre Village

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Signaux GIROD, Association Notre Village, chantier d'insertion ASER.

Pièce(s) justificative(s) N° : 59

FICHE ACTION N° 4.5.2.01

Faire pression sur les collectivités et opérateurs compétents pour obtenir une couverture ADSL satisfaisante sur l'ensemble du territoire.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (Commission Urbanisme, Cadre de vie)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Le hameau de Maisoncelle n'est pas totalement couvert par l'ADSL. Certaines lignes n'y ont pas accès.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Prévoir d'informer le CG45 et Orange sur ces problèmes, via la CCM.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2009.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0.

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CCM, CG 45, Pays Beauce-Gatinais

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 5.1.1.01

Prendre en compte la protection du domaine agricole lors de l'élaboration du PLU avec Approche Environnementale de l'Urbanisme.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (avec participation des agriculteurs)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Le domaine agricole de la commune a été amputé d'environ 20 hectares par l'urbanisation des 50 dernières années.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Pour freiner cette évolution, le PLU devra prendre cet aspect en compte. Le bureau d'étude est en cours de choix.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Choix en cours*
 - **phasage :** *2009-2011.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : *Faibles pour la commune. Maîtrise d'ouvrage CCM.*

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général Loiret, Pays Beauce-Gâtinais

Pièce(s) justificative(s) N° : 65

FICHE ACTION N° 5.1.1.02

Encourager les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement (diagnostic planète, diagnostic biodiversité, agriculture raisonnée).

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (avec participation des agriculteurs)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Engager des discussions avec le Pays Beauce Gatinais et la Chambre d'Agriculture pour obtenir des subventions pour réaliser les diagnostics environnement sur les exploitations agricoles volontaires de la commune.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Selon intérêt des partenaires. Action inscrite en projet de la commune sur la 3^{ème} génération du contrat de Pays avec la Région Centre.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010-2011.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 1000€.

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Chambre d'Agriculture, Pays Beauce-Gatinais, ADEME, Région Centre

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 5.1.1.03

Valoriser l'image du monde agricole auprès des scolaires, voire des nouveaux arrivants.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune (avec participation des agriculteurs)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *Suite à l'arrivée de nouveaux habitants, les enfants ne connaissent plus l'activité agricole. Des animations peuvent être envisagées pour montrer l'activité agricole des exploitations de la commune.*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *En même temps que la fête du village en avril 2010 ??*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *commune*
 - **phasage :** *2010-2011.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 1000€.

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Chambre d'Agriculture, Pays Beauce-Gatinais

Pièce(s) justificative(s) N° : 75

FICHE ACTION N° 5.6.3.01

Intégrer des critères de développement durable dans les achats communaux.

Date de création : 05/06/2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :** *La commune n'a pas encore développé les achats durables pour les fournitures et autres produits...*
- **Réalisation (avant projet définitif) :** *Etablir des critères de DD pour les différents achats et les imposer aux fournisseurs.*
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** *Divers selon type de fournitures.*
 - **phasage :** *2010.*
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 1000€ (Sans doute surcoûts modérés).

Fonds propres : 100%

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

III. ELEMENTS PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE

La démarche de mise en place de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (agenda 21 local) a fait l'objet d'une modélisation à destination des villages par l'association Notre Village. Ainsi la démarche est identique dans tous les villages ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

1. Adoption d'une stratégie d'amélioration continue

Le village de Coudray s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction du nombre de points obtenu par le village lors de son évaluation.

En effet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), le village fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'agenda 21.

De plus, pour conserver le label, le village devra avoir amélioré sa situation et augmenté son nombre de points ce qui pourra occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue.

2. Participation des acteurs locaux et des habitants et évaluation partagée

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois lors de la visite de l'auditeur de l'Association sur le territoire du village, afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable, et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Dans un second temps, le village a organisé une réunion publique et/ou une consultation de la population afin de partager le diagnostic remis par l'auditeur en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Une fois que la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (l'agenda 21 local) a été formalisé par le comité de pilotage, elle a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation du village est réalisée à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis elle est restituée en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse remise au village.

Par ailleurs, concernant les méthodes de travail, le village organise des réunions de travail du comité de pilotage qui favorisent la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués soit en fonction des 3 volets, soit en fonction des 5 finalités. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage si bien que chaque groupe de travail a réfléchi sur les 3 volets et/ou sur les 5 finalités.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant le transversalité.

4. Organisation du pilotage

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique animée par l'auditeur.

Le comité de pilotage réunit une dizaine de personnes volontaires, dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3.

Une personne ressource est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage (environ une par mois), les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » formalisée, elle est approuvée par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

Notre Village Terre d'Avenir**Agenda 21 Comité de pilotage**

Nom	Prénom	Qualité	Mandat électoral
BEAUJOUAN	Thérèse	Retraitée de service sociaux	
BOUDIN	Joël	Agriculteur	1er adjoint
COUTURE	Daniel	Techicien agricole	Conseiller municipal
FOUSSARD	Arnaud	Lycéen	
GAUCHER	Adrien	Lycéen	
GAUCHER	Denis	Ingénieur de recherche	Maire
LENOIR	Eric	Agent territorial CCM	
MACQUIGNEAU	Philippe	Consultant formateur	
MOREAU	Jérôme	Agriculteur	Conseiller municipal
PERRON	Nadège	Agent territorial CCM	Conseillère municipale
PICARD	Annie	Commerçante retraitée	Conseillère municipale
POIGET	Anne-Marie	Femme au foyer	
RIVIERE	Gilles	Artisan retraité	
SELLENET	Pierre	Retraité	
VALLADE	Mireille	Assistante de direction	

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHERBES
COMMUNE DE COUDRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2009

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 26 août 2009, s'est réuni en séance ordinaire le 09 septembre 2009, à 20h15, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAUCHER, maire de la Commune.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes : Contre 0 Pour 10

Présents :

MM. COUTURE Daniel, BARRILLIET Didier, GAUCHER Denis, VALLADE Patrick, LE GAL Malika, DURONSSOY Christelle, PICARD Annie ; M. BOUDIN Joël ; Mme PERRON Nadège ; M. MOREAU Jérôme

Secrétaire de séance :

M. MOREAU Jérôme

Objet : Approbation de l'agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir »


Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 16 septembre 2008 portant sur l'approbation de la réalisation de l'agenda 21 local « Notre village, Terre d'Avenir ». Il présente au Conseil municipal la charte « Notre village, terre d'avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le ministère de l'écologie du développement durable et de l'aménagement durable.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la charte « Notre village, Terre d'Avenir » ; Agenda 21 local.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré à COUDRAY le 09 septembre 2009
Certifié exécutoire,
Compte tenu de sa transmission à la Sous-Préfecture de Pithiviers le
Et de sa publication légale le,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Maire,

M. Denis GAUCHER



Carte du village de Coudray



Carte de la Communauté de Communes du Malesherbois



Localisation des actions de la finalité 1 dans la commune :

Photo 1.1.3.01

Ancienne mairie à rénover



Source : mairie de Coudray

Photo 1.2.2.01

Zone possible piste circulation douce



Source : mairie de Coudray

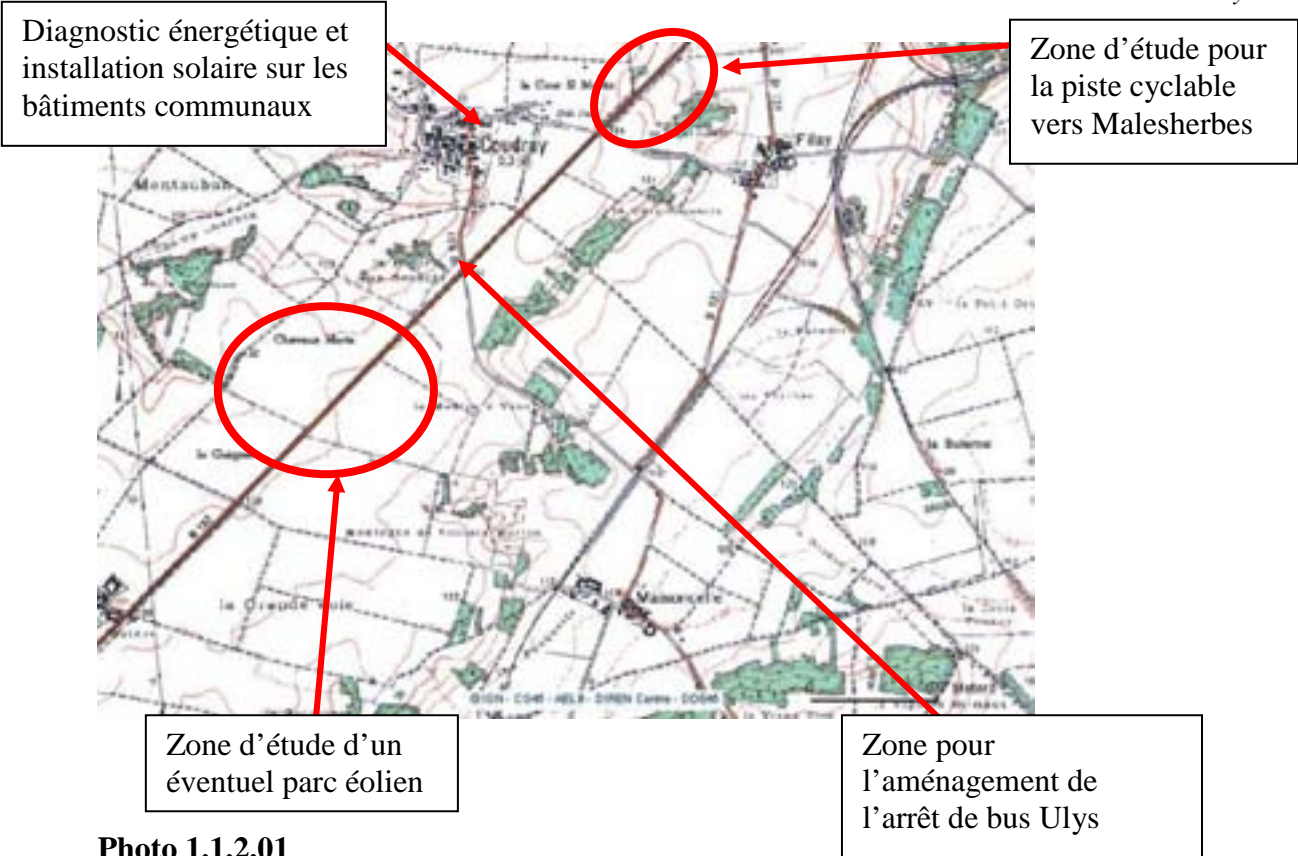


Photo 1.1.2.01

Zone favorable parc éolien



Source : mairie de Coudray

Photo 1.2.1.01

Arrêt de bus Ulys RN152 non sécurisé



Source : mairie de Coudray

Localisation des actions de la finalité 2 dans la commune :

Bâtiments récents Mairie



Salle polyvalente



Photothèque Notre Village

Source : mairie de Coudray

Photo 2.2.5.01 Eaux pluviales



Source :



Bâtiments communaux récents :
- Dispositifs de récupération des eaux pluviales

Zones Natura 2000 :
Pelouses sèches calcaires

Bâtiments communaux anciens :
- Dispositifs d'économie d'eau
- Démontage préfabriqué
- Réhabilitation ANC

Photo 2.1.2.01 Zone Natura 2000



Source : mairie de Coudray



Photo 2.4.1.02 Démontage préfabriqué



Source : mairie de Coudray

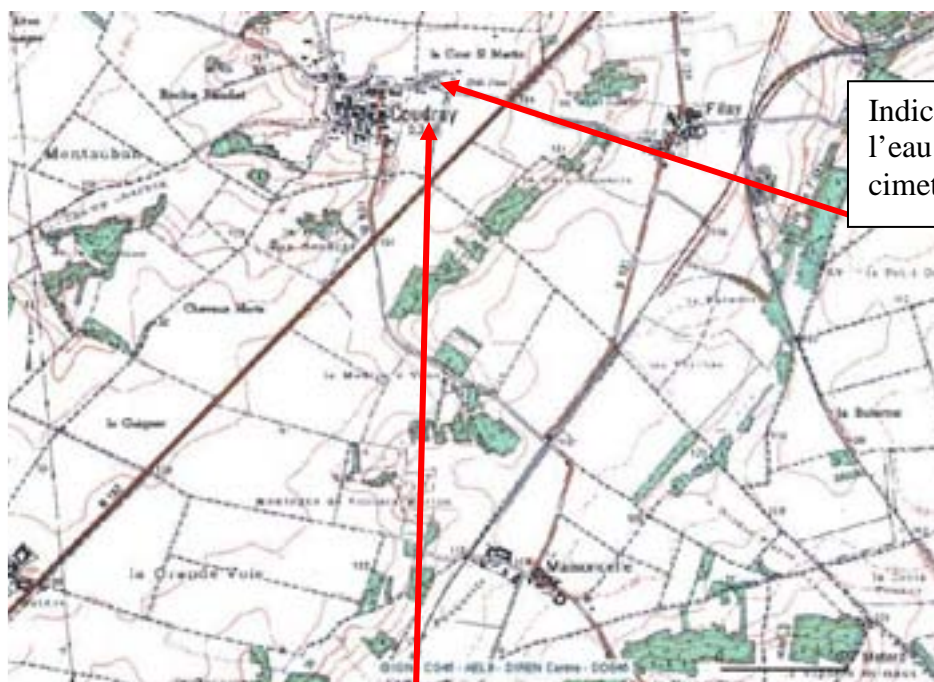
Localisation des actions de la finalité 3 dans la commune :

Photo 3.1.1.4.01

Potabilité de l'eau



Source : mairie de Coudray



Indication de la potabilité de l'eau au point d'eau du cimetière

Aménagement de la zone de loisirs à côté du plateau multisports et de l'école intercommunale Cassini

Photo 3.4.2.01

Aménagement des équipements de loisirs



Source : mairie de Coudray



Source : Photothèque Notre Village

Localisation des actions de la finalité 4 dans la commune :

Photo 4.2.2.02
Rénovation église

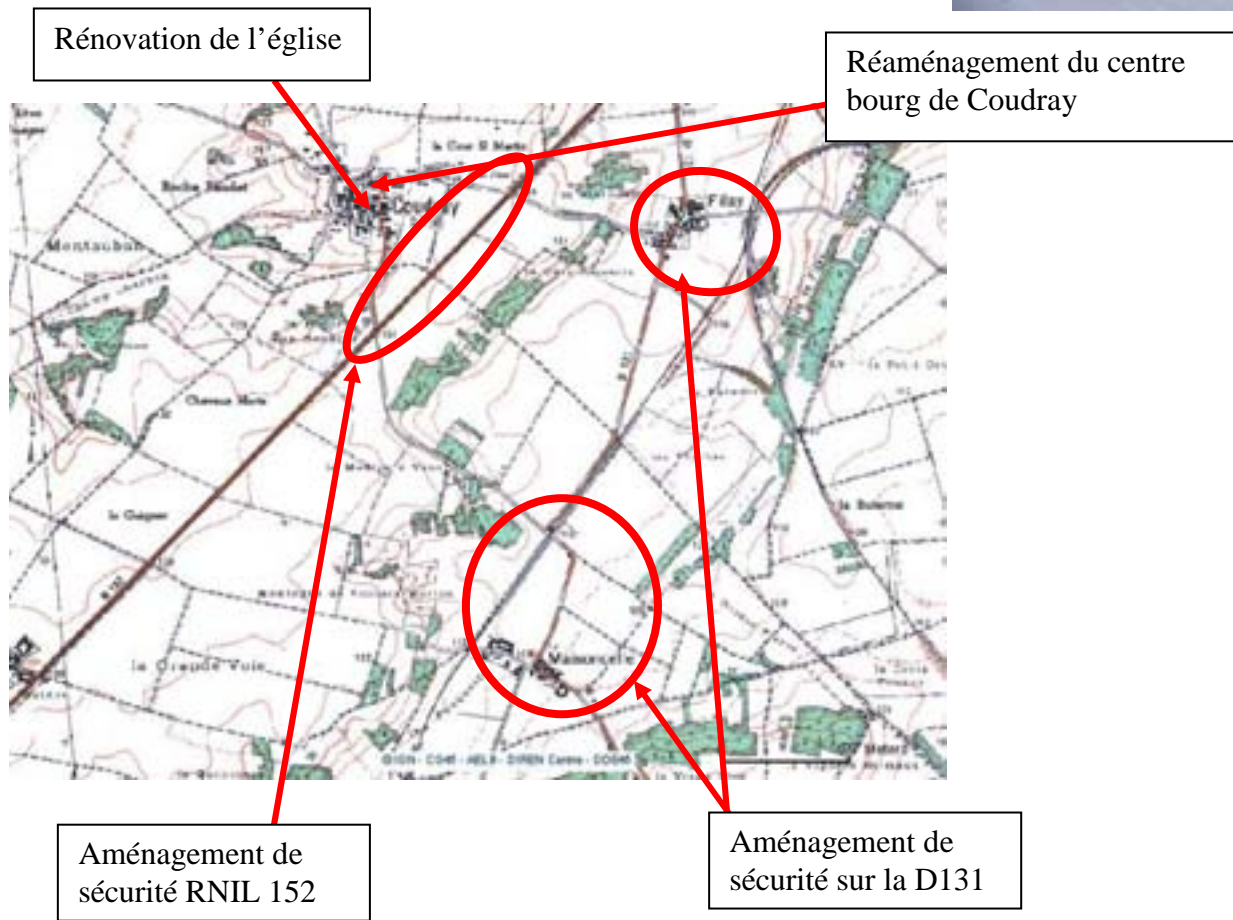


Source : mairie de Coudray

Photo 4.2.2.01
Réaménagement centre bourg



Source : mairie de Coudray



Photos 4.2.2.03



RNIL 152

D 131



Source : mairie de Coudray

ANNEXES

Lexique

- **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- **AEP** : réseau d'adduction en eau potable.
- **AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **AEU** : Approche Environnementale de l'Urbanisme.
- **ANC** : Assainissement non collectif.
- **AO** : Appel d'offre.
- **ASER** : Chantier d'insertion présent sur le Pithiverais.
- **CAT** : Centre d'aide par le travail.
- **CCAS** : Centre communal d'action sociale.
- **CCM** : Communauté de communes du Malesherbois.
- **CESI** : Chauffe-eau solaire individuel.
- **CG45** : Conseil général du Loiret.
- **DD** : Développement durable.
- **DDAF** : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.
- **DDASS** : Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.
- **DIREN** : Direction régionale de l'environnement.
- **GPL** : gaz de pétrole liquéfié.
- **IME** : Institut médico-éducatif.
- **PADD** : Plan d'aménagement et de développement durable.
- **PAO** : Présentation assistée par ordinateur.
- **PLU** : Plan local d'urbanisme.
- **PME** : Petite et moyenne entreprise.
- **PVC** : Polychlorure de vinyle.
- **RER** : réseau express régional (SNCF Ile de France).
- **RNI1** : Route nationale d'intérêt local.
- **SEAF** : Société d'étude en amélioration foncière.
- **SCot** : Schéma de cohérence territoriale.
- **SRELEC** : Eco-organisme à but non lucratif.
- **SICAP** : Société coopérative d'intérêt collectif agricole de la région de Pithiviers (distribution électrique sur l'arrondissement).
- **SIERP** : Syndicat intercommunal d'électricité de la région de Pithiviers (réseau).
- **SISS** : syndicat intercommunal de secteur scolaire (canton de Malesherbes, transport vers le collège et les écoles primaires).
- **SITOMAP** : Syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers.
- **SITP** : Syndicat intercommunal des transports de Pithiviers (Lycée).
- **SPANC** : Service public d'assainissement non collectif.
- **TAD** : Transport à la demande (Conseil général du Loiret).
- **ZAD** : Zone d'aménagement différé.

Numéros charte	Titre de l'action	Violet environnement	Violet économiques	Violet social	Coût total estimé (euros)
1.1.2.01	Développer ou favoriser les énergies renouvelables sur la commune	X			20000
1.1.3.01	Réalisation d'un diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux et l'éclairage public et programmation modernisation	X			4719,22
1.1.5.02	Sensibilisation de la population aux économies d'énergie et aux transports collectifs	X			160
1.2.1.01	Aménagement de sécurité pour l'arrêt de bus Luga sur la RN1,142		X		44000
1.2.2.01	Etre moteur pour la création d'une piste cyclable dédiée entre Coudray et l'entrée de Malenberches		X		200000
1.2.3.01	Informez la population sur la zone Natura 2000	X			160
1.3.2.02	Elaboration d'une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU)	X			0
1.3.2.03	Prévoir les passages par environnement protégé des réseaux aériens dans les villages	X			300000
1.3.2.04	Questions plus écologiques des espaces verts publics, aller vers le "Zéro pesticides, utiliser des produits verts et en diminuer les quantités)	X			15000
1.3.4.01	Sensibilisation de la population aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales	X			80
1.3.4.02	Installer des dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux	X			1000
1.3.5.01	Installation d'un dispositif de récupération d'eau pluviale pour les bâtiments communaux récents	X			10000
1.3.7.01	Information des habitants sur les résultats des contrôles d'ANC réalisés en 2007	X			80
1.3.7.02	Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments communaux anciens	X			15000
1.4.1.01	Mise en place d'un plan de gestion des déchets verts de la commune	X			5000
1.4.1.02	Démontage du préfabriqué de l'ancienne école avec application environnementale (aménités)	X			30000
1.4.4.01	Sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets, la tri sélectif et les écoles maternelles	X			2000
1.4.4.02	Sensibilisation des adolescents de la salle polyvalente sur le tri sélectif	X			150
1.4.4.03	Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries (serres solaires Usages pour recyclage (mairie et école Coudray)	X			0
1.5.1.01	Diagnostic du réseau AEP et programmation de la modernisation	X			27000
1.5.1.02	Modernisation réseau AEP et réseaux souterrains. Suppression progressive branchements en plomb	X			400000
1.5.1.4.01	Indication de la présence de Feux de point (Feux public de comités)	X			150
1.5.2.01	Sensibilisation au développement durable : participation à la semaine du développement durable			X	350
1.5.3.01	Proposer l'idée de participation à la "Fête des voisins" et au programme "Villages solidaires"			X	300
1.5.3.02	Formation au développement durable : informer sur l'existence de formations à Provins et constituer un groupe de personnes intéressées			X	500
1.6.2.01	Améliorer des équipements de loisirs pour toute la population sur le terrain devant le plateau mylèneport et l'école Cassini			X	40000
1.6.2.02	Elaborer avec les jeunes de la commune un projet de local de loisirs avec un règlement et en souscription survenable			X	10000
1.6.3.01	Création d'un livret d'accueil communal et remise aux nouveaux arrivants avec le livret de la CCM		X		300
1.6.3.02	Mettre à disposition un local adapté pour accueillir les services limitants de la CCM		X		5000
4.1.1.01	Organisation de veux à la population en début d'année			X	200
4.1.2.01	Organisation d'un concours ou d'une consultation de la population pour la création d'une identité visuelle de la commune (logotype)			X	150
4.1.3.01	Consultation de la population pour les projets de réhabilitation des locaux scolaires par le jumelage de l'ancienne école			X	150
4.1.3.02	Création d'un site internet communal et mise à jour régulière			X	500
4.1.3.03	Elaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU)	X			2000
4.2.2.01	Réaménagement du centre du bourg de Coudray (Zone logement communal et place des maronniers)	X			250000
4.2.2.02	Rénovation de l'église et valorisation culturelle	X			100000
4.2.2.03	Aménagement de sécurité pour l'accès à la RN1,142 et la D131 dans la traversée des hameaux de Flay et Malenberches	X			504000
4.2.3.01	Amélioration du fuurissement et de la signalétique	X			7000
4.2.3.02	Faire pression sur les collectivités et opérateurs compétents pour obtenir une couverture internet haut-débit satisfaisante sur la commune		X		0
4.2.3.03	Prendre en compte la production du domaine agricole lors de l'élaboration de l'ALU du PLU		X		0
5.1.1.01	Encourager les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement		X		150
5.1.1.02	Vincement l'aménagement du monde agricole auprès des scolaires, voire des niveaux adultes		X		1000
5.1.1.03	Intégrer des critères de développement durable dans les projets communaux		X		1000
5.6.3.01		34	9	10	1914238

- 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : 9 actions
- 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources : 14 actions
- 3 Epauler et accompagner de tous les âges humains : 10 actions
- 4 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations : 10 actions
- 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsables : 4 actions



Jeudi 19 février 2009 - Hebdomadaire n° 3240

le courrier
du Lot-et-Garonne

PRIX 1,20€

excellium
PLUS DE KILOMETRES
A CHAQUE PLEIN
24h/24h TOTAL
LES GARAGES DU GATINAIS
PITHIVIERS
02 38 34 57 59

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deux villages montrent la voie

PITHIVIERS
Le projet de loi sur l'Hôpital inquiète l'association d'usagers
PAGE 4

AUTRUY-SUR-JUINE
Une société Italienne rachète Labry
PAGE 7

PITHIVIERS

La maison Alzheimer cherche deux bénévoles
PAGE 14

NEUVILLE-AUX-BOIS
Les élus communautaires à la recherche de solutions au déficit
PAGE 31

Briarres-sur-Essonne et Coudray sont candidats pour le label "Notre village, terre d'avenir". Une façon de franchir une étape importante dans la sphère du développement durable.
Dossier page 3

Briarres et Coudray candidats pour le label "Notre village, Terre d'avenir"

Deux villages du Pithiverais en pointe dans la démarche de développement durable

GRENELLE de l'environnement, développement durable, Agenda 21, ce sont des mots qui reviennent souvent dans l'actualité nationale ou internationale. Ces mots passent souvent abstraits au citoyen de base qui pratique pourtant au quotidien le tri sélectif et qui se préoccupe, par souci d'économie peut-être autant que par souci d'écologie, d'économiser l'eau, d'isoler son habitation, d'adapter des systèmes de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables... La semaine dernière, le développement durable a franchi une nouvelle étape en Pithiverais à l'initiative des élus de Briarres-sur-Essonne et de Coudray. Les deux villages s'engagent dans l'élaboration d'un programme d'actions à mener sur le plan environnemental, social et économique, c'est la démarche de l'Agenda 21 qui s'impose progressivement à toutes les collectivités.

Pour les accompagner dans cette démarche, les élus ont fait appel à l'association Notre Village. Fondée en 1992 pour préserver l'avenir des petites communes, cette association a très vite compris que la sauvegarde des villages passait aussi par la préservation de leur environnement et de leur patrimoine, deux aspects importants pour leur dynamisme économique. Cette vision s'est concrétisée par la démarche de l'Agenda 21 lancée elle aussi en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio. Il s'agit pour les collectivités d'inscrire dans cet agenda un programme d'actions adaptées à leur territoire en

impliquant la population dans le choix et le suivi de ce programme. L'association a fait la promotion de cette démarche et l'accompagne sur le terrain. Elle attribue aux villages un le label "Notre village, terre d'avenir" qui renforce l'engagement de la commune. C'est dans cette voie que s'engagent aujourd'hui en priorité les communes de Briarres-sur-Essonne et Coudray.

Contact :
association Notre Village
Céline Pinot ; 05 55 84 00 70
site : www.notrevillage.asso.fr



Les élus sensibilisés à l'action de l'association Notre Village. Jeudi 12 février, une réunion avec les maires du Pithiverais puis avec les élus des Communes de communes avait lieu à la salle des fêtes de Pulnoy pour présenter l'action de l'association Notre Village. Son expérience lui permet d'apporter un rôle de conseil pour l'élaboration de l'Agenda 21 avec un réel succès.

Agenda 21 : à chacun le sien

Plutôt que d'imposer des normes strictes, le principe de l'Agenda 21 repose sur une démarche volontaire des élus et des populations. La première étape consiste à dresser un état des lieux qui mettra en évidence les points forts et les points faibles du territoire concerné. La deuxième étape est de constituer un comité

de pilotage réunissant des élus et une majorité d'habitants, de représentants d'associations... La participation des habitants est importante dès l'élaboration d'un programme d'actions à mener à court, moyen et long terme en pensant aux générations futures. Les économies d'énergie, la gestion de l'eau, des déchets, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, les aménagements urbains, le développement économi-

que, les pistes sont variées et doivent concourir à renforcer la cohésion de la population. Pour la population des communes rurales, attachée à son territoire et à sa qualité de vie, la mise en place d'un Agenda 21 peut être une bonne occasion d'agir pour l'avenir. Pour les communes, adapter le territoire de l'Agenda 21 présente aussi un intérêt certain : les subventions pour des projets engagés dans ce cadre seront plus faciles à obtenir.

Sur le terrain :
Un point important : la participation des habitants



La première étape de l'Agenda 21 passe par un diagnostic de la commune réalisé sur le terrain par Céline Pinot, chef de projet Agenda 21 à l'association "Notre village" ici en compagnie de Denis Gaucher, maire de Coudray et de Joël Boudier, adjoint (au centre)

MERCREDI 11 février, la réunion publique d'information sur la démarche "Agenda 21" a réuni une cinquantaine d'habitants de Coudray. Ils se sont montrés intéressés...

Denis Gaucher, maire de Coudray a eu l'honneur de se lancer dans ce programme après avoir pris connaissance que le village était un territoire qui attirait une attention par une hausse de 50 habitants.

Comme dans d'autres communes, le développement durable est déjà une réalité à Coudray avec l'investissement individuel en faveur de la santé.

Un comité de pilotage d'une vingtaine de personnes a été mis en place suite à la réunion. Il est composé d'habitants, élus locaux, repré-

sentant toutes les branches d'âge et les différentes associations. Il aura pour objectif d'élaborer un programme d'actions au cours des prochaines mois et d'obtenir le label "Notre village terre d'avenir" en octobre 2009, si tout va bien. Le lendemain, le maire, son adjoint et Céline Pinot, chef de projet de l'association "Notre Village", ont visité l'ensemble de la commune pour affiner le diagnostic sur le terrain...

La même démarche a été menée au lieu-dit de Pulnoy sur la commune de Briarres-sur-Essonne. La ville au sud Céline Pinot avait présenté l'objectif de l'association aux élus de Pulnoy au cours d'une réunion à la salle des fêtes de Pulnoy. Rapportage réalisé en partenariat avec Amalou Pulnoy, élue de 3^{ème} du village de Malcherbes et adjointe au Coudray de Loiret



M.P.P.
GROUPE ATRYA

Une usine près de chez vous
37, route de Malcherbes
45390 Pulnoy - 02 35 34 38 01



ISO
FRANCE RENOUVELE

VOTRE PARTENAIRE RENOVATION
PITHIVIERS

Vous offrent le PETIT DÉJEUNER

le samedi 21 février de 9h à 11h

Agence de PITHIVIERS
9bis, mail Ouest

N° Vert APPEL GRATUIT
0 800 801 004

Briarres et Coudray candidats pour le label "Notre village, Terre d'avenir"

Deux villages du Pithiverais en pointe dans la démarche de développement durable

GRENELLE de l'environnement, développement durable, Agenda 21, ce sont des mots qui reviennent souvent dans l'actualité nationale ou internationale. Ces mots parlent au quotidien le tri sélectif et qui se précipite, par souci d'économie peut-être autant que par souci d'écologie, d'économiser l'eau, d'isoler son habitation, d'adopter des systèmes de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables... La semaine dernière, le développement durable a franchi une nouvelle étape en Pithiverais à l'initiative des élus de Briarres-sur-Essonne et de Coudray. Les deux villages s'engagent dans l'élaboration d'un programme d'actions à mener sur le plan environnemental, social et économique, c'est la démarche de l'Agenda 21 qui s'impose progressivement à toutes les collectivités.

Pour les accompagner dans cette démarche, les constructeurs ont fait appel à l'association Notre village. Fondée en 1982 pour préserver l'identité des petites communes, cette association a très vite compris que la sauvegarde des villages passait aussi par la préservation de leur environnement et de leur patrimoine, deux aspects importants pour leur dynamique économique. Cette vision accordée parfaitement avec la démarche de l'Agenda 21 lancée elle aussi en 1982 lors du Sommet de la Terre de Rio. Il s'agit pour les collectivités d'inscrire dans cet agenda un programme d'actions adaptées à leur territoire en

englobant la population dans le choix et le suivi de ce programme. L'association a fait la promotion de cette démarche et l'accompagne sur le terrain. Elle attribue aux villages un label "Notre village, terre d'avenir" qui valorise l'engagement de la commune. C'est dans cette voie que s'engage aujourd'hui en parallèle les communes de Briarres-sur-Essonne et Coudray.

C.S.

Contact :
association Notre Village
Celine Pinot : 05 55 84 08 70
site : www.notrevillage.asso.fr



Les élus sensibilisés à l'action de l'association Notre village : jeudi 12 février, une réunion avec les maires du Pithiverais puis avec les élus des Communes de communes avait lieu à la salle des fêtes de Puiseaux pour présenter l'action de l'association Notre Village. Son expérience lui permet d'apporter un rôle de conseil pour l'élaboration de l'Agenda 21 avec un coût modéré.

Agenda 21 : à chacun le sien

Puissé que d'imposer des normes strictes, le principe de l'Agenda 21 repose sur une démarche volontariste des élus et des populations. La première étape consiste à dresser un état des lieux qui mettra en évidence les points forts et les points faibles du territoire concerné. La deuxième étape est de constituer un comité

de pilotage réunissant des élus et une majorité d'habitants, de responsables d'associations... La participation des habitants est importante dans l'élaboration d'un programme d'actions à mener à court, moyen et long terme en pensant aux générations futures.

Les économies d'énergie, la gestion de l'eau, des déchets, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, les aménagements urbains, le développement économi-

que, les pistes sont variées et souvent, concourir à renforcer la cohésion de la population. Pour la population des communes rurales, attachée à son territoire et à sa qualité de vie, la mise en place d'un Agenda 21 peut être une bonne occasion d'agir pour l'environnement commun, adaptés, démarches de l'Agenda 21 présentent aussi un intérêt certain : les subventions pour des projets engagés dans ce cadre servent plus tard à obtenir